

Intelligence Service : un besoin urgent

Après une étude réalisée par des étudiants d'HEC, la CCI et le Conseil général veulent se doter d'une Agence d'Intelligence territoriale.

Si les grandes entreprises possèdent depuis longtemps leur propre dispositif intégré de recherche de renseignements sur leurs marchés ou leurs concurrents, les PME dans leur immense majorité n'ont ni les moyens, ni les effectifs pour organiser des veilles efficaces. Le récent appel au sursaut des entreprises du Vrienois avait, entre autres choses, révélé l'urgence d'organiser une véritable "intelligence territoriale" permettant aux sociétés d'anticiper les mutations pour adapter leurs stratégies industrielles, techniques ou commerciales.

La CCI ne pouvait rester à l'écart de cette évolution. Le 30 janvier dernier, trois groupes de trois étudiants d'HEC livraient aux élus un travail si intéressant sur le sujet qu'une édition chez l'Harmattan est d'ailleurs prévue pour la rentrée prochaine. Au delà de cette reconnaissance éditoriale, le rapport final donne concrètement les références qui manquaient à la Chambre pour proposer, sur suggestion du consultant, la mise en place avec le Conseil général d'une Agence départementale d'Intelligence territoriale et la création au sein d'Ardennes Expansion d'un

poste dédié. Cette "première" française en cours de réalisation veut apporter des réponses concrètes à un éventail d'entreprises le plus large possible.

L'une des premières tâches à accomplir sera de collecter et de centraliser la masse d'informations existantes, souvent mal connues voire ignorées, pour les restituer aux PME afin qu'elles élaborent des "stratégies globales" de développement. La cap est donné et l'impulsion déjà lancée.

Contrefaçon : la lutte continue

L'une des missions assignées à la future Agence d'Intelligence Territoriale sera de fournir aides et contacts aux victimes des contrefacteurs, des PME qui se retrouvent trop souvent seules et sans défense pour faire valoir leurs droits. "La CCI est en plein dans sa mission originelle de défense des intérêts des industriels et des commerçants" justifie Jean-Claude Savoy, le directeur général des services.

La contrefaçon n'est plus réservée aux marchandises issues du luxe ou de la haute-technologie de l'armement. "On en fait aussi sur des pièces de forge ou de fonderie" explique Jean-Claude Savoy. Les exemples ardennais ne manquent

malheureusement plus. Les industriels victimes de ces pratiques peuvent aussi bénéficier des relations que noue la CCI avec l'ensemble du réseau des missions économiques et des CCI à l'étranger (79 dans 63 pays). "Que les entreprises viennent nous voir et on les mettra en relation" conseille le directeur.

Brevet...

Déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), le brevet est le titre qui confère à son titulaire, inventeur ou entreprise, un droit exclusif sur son invention pour une période de 20 ans. Il permet au titulaire d'interdire à tout autre l'exploitation de

son invention et, le cas échéant, de poursuivre les contrefacteurs.

...ou enveloppe Soleau

Le brevet est paradoxalement un formidable moyen de faire connaître son savoir-faire à tout le monde. L'enveloppe Soleau (du nom de son inventeur) présente l'avantage de garder le secret et de préconstituer la preuve d'une création ou d'une invention en leur donnant une date certaine. Attention cependant : il ne s'agit pas d'un titre de propriété industrielle.

Contact : Service Conseil Industriel
CCI des Ardennes. Tél : 03.24.27.87.53

Un "cluster" à la conquête des marchés



A peine créé, le groupement d'entreprises Ascott's vient de décrocher un contrat de 83.000 euros.

83.000 euros pour construire les assises métalliques d'un pont sur l'Hérault : à peine créée, ASCOTT'S (pour Ardenne'S CompéTence'S Territoriale'S - une apostrophe pour retenir le nom) emporte son premier marché en rassemblant les capacités de quatre entreprises Ardennaises, retenues après un appel d'offres local, qui réaliseront quatre pièces de 6 tonnes chacune. Avec l'embauche prochaine d'un permanent et d'un VIE, le Système Productif Territorial (SPT), ou "cluster", délaisse les mots pour le concret. *"Les entreprises sont impatientes de démarrer"* confie avec plaisir le vice-président Industrie Jean-Marie Lambert, cheville ouvrière d'un projet complexe qui consiste à regrouper des entreprises partageant des savoir-faire complémentaires pour proposer aux Grands Donneurs d'Ordres des ensembles industriels complets. Trois importants appels d'offres concernant l'usinage de grosse capacité, la mécano-soudure et le traitement de surface sont d'ores et déjà dans les tuyaux.

Sortie officielle

Jean-Marie Lambert continue par ailleurs de contacter les entreprises partantes pour constituer l'actionnariat de la SAS Ascott's. *"Chaque action vaut 1.000 € et chaque entreprise, ou entre-*

preneur, ne pourra pas en acquérir plus de cinq" explique-t-il. Tous les secteurs d'activités (forge, fonderie, usinage, mais aussi transports), sont concernés par ce partenariat d'un nouveau genre, dont le siège social s'implante dans les locaux de la Maison de l'Ardenne à Charleville-Mézières. *"Nous avançons également sur le terrain des veilles technologique et stratégique"* souligne Jean-Marie Lambert, nommé en décembre dernier président du SPT. Sa première "sortie officielle" devrait se réaliser au second trimestre 2006 par une présence sur un salon à Prague.

Une plateforme pour le SPL

Parallèlement au groupement d'entreprises, le Système Productif Local (SPL) fait aussi son bonhomme de chemin. La CCI a récemment lancé un appel d'offres pour équiper cette fédération d'entreprises et d'institutions d'une plateforme collaborative. Sur la bonne dizaine de réponses, cinq entreprises ont, dans un premier temps, été retenues. La plateforme collaborative est un outil essentiel à la réalisation des objectifs du SPL : rechercher et exploiter toutes les opportunités d'affaires pour l'industrie ardennaise, valoriser les approches transversales et encourager l'innovation dans les entreprises.